CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E169040** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/06/2014

Raison sociale : ANTONETTI BTP

Forme juridique : SARL

Capital : 1 192 000

ZA DE CALDANICCIA
LOTISSEMENT PERNICAGGIO LOT 12
12 SARROLA CARCOPINO
20167 SARROLA-CARCOPINO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARROLA-CARCOPINO 2014B00364

Siret : 803 599 851 00018

Téléphone : 04 95 23 15 59 **Fax :**

Portable : 0614355056

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 9177124

Responsabilité légale :
ANTONETTI JOSEPH GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010325499404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010325499404

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : btp@antonetti.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 388 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	13	23/05/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	26/09/2025
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		26/09/2025
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	26/09/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 03/11/2026 10:18

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025